



GRTE PRAYSSAS 47360
14&15 Juin 2025

Dossier d'inscription

Le Grand Régional de Tourisme Équestre débarque à Prayssas et ses alentours !

Rendez-vous les 14 & 15 juin 2025 pour un week-end d'aventure, de nature et de passion équestre ! Découvrez le Lot-et-Garonne autrement : à cheval, au rythme des sentiers balisés qui traversent des paysages de caractères, des villages pittoresques, et une nature préservée.

Le Pays de Serres,

Entre villages bastides ou sauvetés, chemins de crête offrant des panoramas époustouflants et vallons propices à la sérénité, le Pays de Serres est un terrain idéal pour les cavaliers en quête d'évasion et d'authenticité. La diversité topographique, alliant sentiers doux et passages plus vallonnés .

Les parcours à titre indicatif:

Samedi # 30 km et # 600m de dénivelé cumulé, terrains variés avec passages rocailloux ou zones humides, possibilité de grands galops, après #18 km un repas champêtre vous attend à Montpezat, les chevaux seront à l'attache sur des lignes type foirail, eau et toilettes à disposition. Le retour fera # 12 km. Ce tracé utilise en partie le PR 172 inscrit au PDESI et une portion du chemin équestre du Pays de Serres.

Dimanche#22km et # 700m de dénivelé cumulé, circuit plus sauvage, terrains variés avec plus de passages rocailloux ou zones humides, chemins parfois étroits et techniques.

Venir à Prayssas 47360: 44.293174634534374, 0.5143649411609154, lieu dit "La Tuque" en face des pompiers

LE CAMPEMENT

Ce SITE est gracieusement mis à disposition par un propriétaire privé, nous vous prions de bien vouloir en prendre soin. Des habitations entourent cet espace, nous vous venons d'être courtois et respectueux envers le voisinage.

Merci de nettoyer les paddocks au fur et à mesure, une benne est à votre disposition. Vous aurez à votre disposition de l'eau et du foin pour vos chevaux ; ces ressources étant précieuses, nous vous demandons de les utiliser avec parcimonie, pas de douche pour les chevaux. Des toilettes sèches sont également disponibles sur place.

À 800 mètres du camp, en direction du Sud, à côté de la station-service, se trouvent l'auditorium, la salle des sports et la salle des fêtes. Cet endroit servira de quartier général pour notre rassemblement. Un accueil sera présent pour vous fournir toutes les informations nécessaires. Tous les repas seront servis ici, et les douches sont accessibles dans la salle des sports. Juste en face, sous la mairie, en passant par la porte visible sur la photo de présentation, vous trouverez les toilettes publiques.



Adoptez
l'éco-attitude

imprimer ce papier que si nécessaire

GRTE PRAYSSAS 47360

14&15 Juin 2025

Vendredi 13

À partir de 16h : Installez vous sur le site du campement, et n'oubliez pas de suivre à la lettre les instructions que vous avez reçues à votre arrivée !

Une fois bien installé, direction la salle des fêtes pour récupérer votre pochette pleine de surprises : infos, badges pour le séjour et quelques petits cadeaux !

Profitez de votre temps libre pour explorer Prayssas ou vous lancer dans l'aventure du Parcours Terra Aventura (téléchargez l'appli sur votre Play Store, c'est le moment !).

Un pot de bienvenue vous sera offert.

De 18h à 20h: contrôle vétérinaire

Le repas du soir non fourni, pourra être pris en commun à la salle de fêtes.

Autres possibilités de restauration dans Prayssas, vous trouverez plein d'options délicieuses pour vous restaurer.

Samedi 14

Préparez vous pour une journée pleine d'aventures !

. 8h00 à 9h00 - Accueil chaleureux, installation puis petit-déjeuner à la salle des fêtes. Contrôle vétérinaire.

. 9h - En route pour une boucle de 30 km, tenez vous prêts à en prendre plein les yeux ! Pause à la maison de la noisette pour une dégustation.

. 12h à 14h (18 km) Repas champêtre à Montpezat, juste au pied du moulin, miam ! Une dégustation de vins vous sera proposée.

Lors de ces 2 dégustations, vous aurez la possibilité de faire des achats. Livraison au campement.

. 14h à 14h30 - Retour vers le campement, histoire de recharger les batteries.

. 18h00 à 19h30 - Visite guidée de Prayssas ou un parcours Terra Aventura pour les aventuriers numériques !

. 19h30 à 20h30 - Briefing puis Apéritif surprise à l'auditorium!
. suivi vers 20h30 du dîner.

.- à partir de 21h30 - Fête de la musique dans le village, la nuit va être festive ! 🎉

Dimanche 15

7h30 à 8h30 : On se régale avec un petit déj' à la salle des fêtes !
Contrôle vétérinaire.
Possibilité d'aller flâner au marché fermier au coeur du village.

8h30 à 9h30 : En route pour une boucle de 22 km dans la nature sauvage du PAYS DE SERRES, préparez vos dadas !

12h30 à 14h30 : C'est l'heure du Verre de l'amitié !

Le repas commence à 13h et sera servi jusqu'à 14h30.

Fin du GRTE, nous espérons que chacun et chacune repartirons avec plein de bons souvenirs.



Pensez à prendre vos clôtures, seaux, couverts, aliments chevaux.

Eau et foin sont fournis pour les participants aux 2 jours.

Pensez à prendre pour les randos vos couverts, licol et longe,

Pas de possibilité de doucher les chevaux.



En dehors des repas prévus sur le programme, il n'y aura pas de ravitaillement (casse-croûte) sur les circuits.

Certaines portions du circuit passent sur des propriétés privés avec autorisation exceptionnelle pour la journée.

GRTE PRAYSSAS 47360

14&15 Juin 2025

Week-end complet 90€

Inscription, foin,
2 petits-déjeuners,
2 repas de midi,
1 dîner samedi soir avec apéritif

Rando samedi ou dimanche 35€

Inscription,
1 petit-déjeuner,
1 repas de midi,

Rando dimanche sans repas 15€

Inscription,
1 petit-déjeuner,

Déjeuner accompagnant samedi ou dimanche 20€

1 Repas de midi

Dîner seul du samedi 30€

1 Repas de soir avec apéritif

Licence verte 10€

en l'absence de RC ou de licence FFE, vous avez la possibilité de prendre une licence verte qui vous couvre 30 jours pour toute activité équestre.

PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA LE SITE:

[HTTPS://CDTE47.FFE.COM/](https://cdte47.ffe.com/)

NOMBRE DE PLACES LIMITÉES À : 100

"Le programme et les circuits sont susceptibles d'être modifiés en fonction de contraintes de dernière minute indépendantes de notre volonté. Nous vous remercions pour votre compréhension."



06 25 35 06 47/06 70 92 18 56

cdte47@gmail.com

GRTE PRAYSSAS 47360

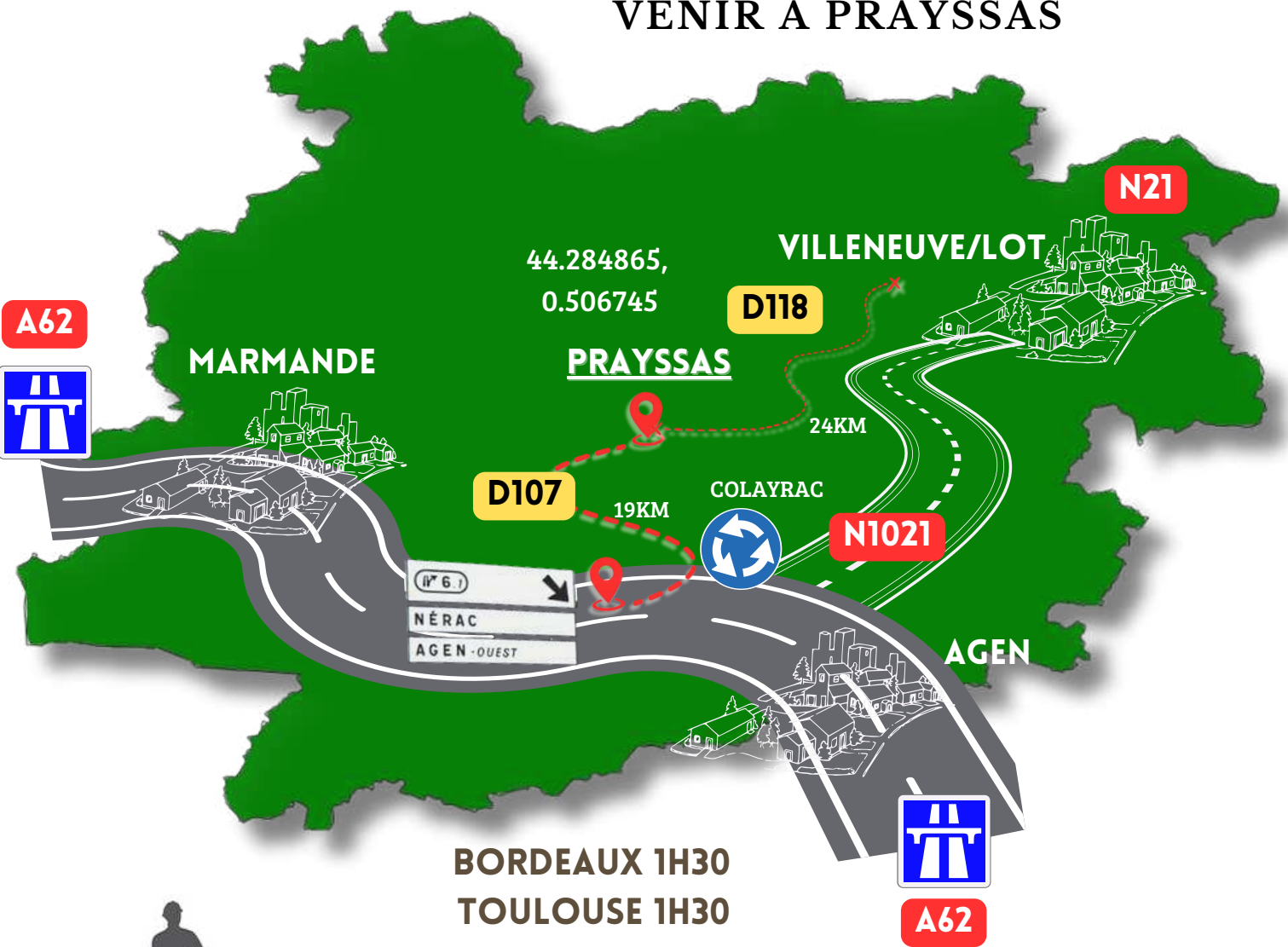
14&15 Juin 2025

PLUS D'INFORMATIONS:

[GRTE PRAYSSAS 2025](#)



VENIR A PRAYSSAS



- BORDEAUX 1H30
- TOULOUSE 1H30
- PERIGUEUX 2H00
- BRIVE 2H30
- PAU 2H30
- ANGOULEME 3H00
- LIMOGES 3H30



GRTE PRAYSSAS 47360

14&15 Juin 2025

HÉBERGEMENTS POSSIBLES HORS SITE

| | | |
|---|--|--|
| Hébergement dans Prayssas: 6 chambres 15 lits 4 salles de bain Chevaux au club 06 82 75 45 49 | Gîte, 2047 Route de Pech de Plat, 47110 DOLMAYRAC Domaine de Calbiac Valérie GUERINY 0553403255 +33 6 40 49 97 27 | Joselyne Lapeyre gîtes des caumonts 145 /196 chemin de caumonts 47190 Galapian 0553872786 - 0680878778 |
| Domaine du Lac de Néguenou 47360, PRAYSSAS +33 5 24 29 70 96 +33 6 30 80 64 77 lacdeneguenou@gmail.com | Le Clos de Lusignan Chemin de St Martin, 47360 Lusignan-Petit http://www.le-clos-de-lusignan.fr/ 0627862475 | Chambre d'hôtes Mamounet Haut Lieu dit Mamounet Haut, 47360 Madaillan 0615590345 |

PROLONGER VOTRE SEJOUR



<https://www.tourisme-coeurlotetgaronne.fr/>

Remerciements aux bénévoles

En tant que bénévole, vous jouez un rôle essentiel dans la réussite de notre rassemblement.
Merci à tous.

Remerciements aux propriétaires

En nous autorisant à emprunter vos terrains, vous participez activement à la valorisation du tourisme équestre dans notre région et à la mise en lumière de la beauté unique du "Pays de Serres"
Merci à tous.

Remerciements aux Partenaires

Le Grand Régional de Tourisme Équestre de Prayssas ne peut voir le jour sans le soutien et l'engagement de nombreux partenaires. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à chacun d'entre vous pour votre confiance, votre investissement et votre enthousiasme pour ce projet. Grâce à votre aide précieuse, cet événement est devenu une réalité et une fête de l'équitation d'extérieur et de loisir. Merci à tous



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE N° 1 & 2

Fiche N°1

Cavalier:

| | |
|--------------------|--|
| Nom , Prénom | |
| Numéro licence FFE | |
| ou Attestation RC | <i>Pour les cavaliers non licenciés FFE, fournir l'attestation d'assurance ou prendre une licence verte.</i> |
| Téléphone, Mail | |
| Adresse | |
| Code Postal, Ville | |

Cavalier mineur:

| | |
|------------------------|--|
| Nom représentant légal | |
| Téléphone | |

Cheval:

| | |
|---|--|
| Nom du cheval | |
| N° Sire/ Transpondeur | |
| Attestation RCPE | <i>Fournir une attestation de Responsabilité Civil de Propriétaire d'équidé.</i> |
| Lieu de détention | |
| Nom du propriétaire si différent de celui du cavalier | |

Validité des fiches d'inscription seulement si toutes les cases sont cochées.

- Je déclare me soumettre à toutes les conditions énoncées dans le règlement intérieur.
- Je déclare avoir été informé par l'organisateur de la randonnée de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident liée à la pratique de l'équitation ; de l'intérêt de porter un casque aux normes.
- Je déclare monter un cheval en bonne santé, sans blessure, adapté à mon niveau et à l'effort demandé. Je déclare être apte à la pratique de la randonnée équestre.
- Je déclare avoir lu le règlement intérieur et les conditions de vente, ne pas avoir fait une fausse déclaration.

A:

Le:

Signature:

Fiche N°2

| Quantité | Formule | Prix unitaire | Prix total |
|--|---|---------------|------------|
| | Week-end complet: Inscription, foin, 2 petits-déjeuners, 2 repas de midi, 1 dîner samedi soir avec apéritif | 90€ | |
| | Journée de samedi 14: Inscription, 1 petit-déjeuner, 1 repas de midi. | 35€ | |
| | Journée de dimanche 15: Inscription, 1 petit-déjeuner, 1 repas de midi. | 35€ | |
| | Journée de dimanche 15 simple: Inscription, 1 petit-déjeuner, | 15€ | |
| | Déjeuner accompagnant de samedi 14: 1 repas de midi. | 20€ | |
| | Déjeuner accompagnant de dimanche 15: 1 repas de midi. | 20€ | |
| | Dîner accompagnant de samedi 14: 1 repas de soir avec apéritif | 30€ | |
| | Licence verte Date de naissance: | 10€ | |
| Montant total (1) | | | |
| Préciser si vous souhaitez un repas végétarien | | | |

Préinscription obligatoire via le site: <https://cdte47.ffe.com/> **Nombre de places limitées à : 100**

Lors de la préinscription, mettre en copie les fiches d'inscription N°1 et 2

A envoyer avec votre paiement:

- La fiche 1 et la fiche 2: renseignées,
- L'attestation de RC si vous n'est pas licencié FFE,
- L'attestation de RCPE,
- Si vous êtes mineur, l'autorisation parentale,
- Si vous prenez une licence verte le formulaire complété

Paiement par chèque à l'ordre du: **ASSO DEPART DE TOURISME EQUES CDTE47**

à envoyer **avant le 2 juin 2025 minuit** à l'adresse suivante:

Salvador MERIDA 49, chemin de Sauvagnères 47310 Sainte Colombe en Bruilhois

Par HELLOASSO **avant le 5 juin 2025 minuit** en précisant le nom inscrit sur cette fiche:

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-tourisme-equestre-du-lot-et-garonne/boutiques/grt-e-prayssas-2025>



Règlement intérieur du Rassemblement Équestre GRTE Prayssas 2025

Article 1 : Objectif

Le présent règlement a pour but d'assurer le bon déroulement du rassemblement équestre qui se déroulera sur deux journées.. Il vise également à garantir la sécurité de tous les participants, des spectateurs ainsi que le respect de l'environnement.

Article 2 : Participation

Le rassemblement équestre est ouvert à tous les propriétaires de chevaux, aux cavaliers et aux passionnés d'équitation. Chaque participant doit obligatoirement s'inscrire préalablement à l'événement en remplissant le formulaire disponible sur le site <https://cdte47.ffe.com/>.

Toutes les informations requises par les organisateurs doivent être fournies lors de l'inscription, l'inscription ne sera effective que si votre dossier est complet.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable tout au long de leur participation à l'événement.

Chaque participant doit prévoir son matériel de clôture, ses seaux, les aliments pour son cheval et le nécessaire pour le nettoyage de son paddock.

Les entiers ne sont pas acceptés pour cet événement.

Les chiens sont interdits sur les parcours et doivent être tenus en laisse sur le site du campement et dans le village.

Article 3 : Assurance

Tous les participants au rassemblement équestre doivent être couverts par une assurance responsabilité civile spécifique à la pratique de l'équitation. Pour les non licenciés FFE, vous aurez à fournir obligatoirement une attestation de responsabilité civile pour la pratique de l'équitation. Vous aurez la possibilité de prendre une licence verte pour l'occasion.

Cette assurance doit également couvrir les dommages éventuels causés par les chevaux participants pendant l'événement. Une attestation RCPE est à fournir.

Les participants devront présenter une preuve d'assurance valide lors de leur inscription à l'événement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation à toute personne ne pouvant pas justifier d'une assurance conforme aux exigences énoncées ci-dessus.

Article 4 : Conduite et comportement

Tous les participants doivent adopter un comportement respectueux envers les autres cavaliers, les spectateurs, les bénévoles et l'environnement.

Il est interdit de se livrer à des comportements dangereux ou irresponsables pouvant mettre en péril la sécurité des personnes ou des animaux.

Article 5 : Soins aux animaux

Les participants sont responsables du bien-être de leurs chevaux. Ils doivent fournir nourriture, eau et soins appropriés pendant toute la durée du rassemblement.

Tout cheval présentant des signes de maladie ou de blessure ne pourra pas participer aux activités et devra être isolé si nécessaire.

Tous les équidés doivent être en conformité avec les obligations sanitaires en vigueur, notamment en ce qui concerne les vaccins, l'immatriculation, l'identification par transpondeur, ainsi que toute autre exigence légale ou réglementaire applicable.

Article 6 : Respect de l'environnement

Il est strictement interdit de jeter des déchets sur le site du rassemblement. Des poubelles seront mises à disposition pour le tri sélectif des déchets.

Les participants sont tenus de respecter la faune, la flore et les installations présentes sur le site.

Les participants sont tenus de retirer les crottins et de les mettre dans la benne prévue à cet effet. A son départ, il devra laisser son emplacement et son paddock dans un état de propreté.

Article 7 : Déroulement des activités

Les activités équestres se déroulent selon un programme préétabli et communiqué aux participants à l'avance.

Tout changement dans le programme sera annoncé par les organisateurs.

Les participants doivent se conformer aux horaires fixés pour chaque activité.

Article 8 : Sécurité

Le port du casque d'équitation est indispensable à la pratique de notre beau sport en toute sécurité. En effet, une chute sur la tête peut survenir rapidement et entraîner des conséquences graves. Ainsi, il est primordial de protéger sa vie en portant un casque adapté.

Le port du casque est obligatoire pour tous les mineurs participant à l'événement.

De plus, pour assurer une protection optimale, ce casque doit être conforme aux normes en vigueur en matière de sécurité équestre.

Nous rappelons donc à tous les participants, qu'ils soient mineurs ou majeurs, l'importance de porter un casque d'équitation homologué afin de garantir leur sécurité lors de toutes les activités équestres organisées dans le cadre de notre rassemblement.

Les cavaliers doivent respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs et les bénévoles.

En cas d'urgence ou d'accident, les participants doivent immédiatement prévenir les secours et suivre les instructions données.

Article 9 : Sanctions

Tout participant ne respectant pas le présent règlement pourra se voir exclu du rassemblement par les organisateurs.
En cas de non-respect avéré des règles de sécurité ou de comportement inapproprié, les organisateurs se réservent le droit de prendre des mesures disciplinaires appropriées.
En cas d'expulsion, il ne sera fait aucun remboursement.

Article 10 : Droit à l'image et utilisation des médias

En participant au rassemblement équestre, chaque participant consent à ce que des photos ou des vidéos le représentant, ainsi que son cheval, puissent être prises pendant l'événement.
Ces médias pourront être utilisés par l'organisateur du rassemblement et par le Comité Départemental de Tourisme Équestre de Lot et Garonne à des fins de promotion et de communication, notamment sur les sites web, les réseaux sociaux, les brochures et tout autre support de communication.
Aucune demande d'indemnisation ne pourra être formulée par les participants ou toute autre partie concernant l'utilisation des médias capturés pendant le rassemblement.

Fait à Prayssas, le 07/12/2024

Les organisateurs

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)
Demeurant
Agissant en qualité de : père mère tuteur Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom : Prénom :
Né(e) le : / /

À participer à
qui se déroulera le / /

Fait à :

Le : / /

Signature du Responsable Légal

LICENCE VERTE FFE 2025

Elle permet pour 10€ de bénéficier durant 30 jours d'une assurance spécifiquement étudiée pour la pratique de l'équitation. La licence verte vous donne accès, le temps de sa validité, à toutes les activités des structures équestres. Sans formalité complémentaire, vous bénéficiez aussi de l'ensemble des produits et services FFE ; vous pouvez ainsi référencer vos jours de randonnées. La licence verte est idéale pour préparer vos stages, séjours, promenades et randonnées, y compris ceux référencés sur achevalenfrance.com.

Nom: Prénom:

Date de naissance: Lieu de naissance:

Téléphone: Fait à: Le:

Conditions Générales de Vente (CGV)

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les inscriptions en ligne pour le **Rassemblement de Tourisme Équestre de Prayssas** organisé les **14 et 15 juin 2025**. En validant votre inscription, vous acceptez les termes et conditions décrits ci-dessous.

1. Organisation de l'événement

L'événement est organisé par **Comité départemental de tourisme équestre du Lot et Garonne** association déclarée(e) sous le numéro **RNA W47100150** et dont le siège social est situé à **Maison des sports, 997A, avenue du docteur Jean Bru 47000 AGEN**

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : **cdte47@gmail.com** ou par téléphone : **06 25 35 06 47**

2. Modalités d'inscription

- Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur le site <https://cdte47.ffe.com/>
- La clôture des inscriptions aura lieu le **5 juin 2025 à minuit** ou dès que le nombre maximum de participants sera atteint ou au **2 juin 2025 à minuit** pour les paiements par chèque.
- Les inscriptions sont considérées comme valides uniquement après réception du paiement intégral.
- Pour la bonne gestion des engagements, une préinscription en ligne sur : <https://cdte47.ffe.com/> faute de quoi l'inscription ne peut pas être prise en compte.

3. Tarifs et paiement

- Les tarifs d'inscription sont indiqués dans le dossier d'inscription et incluent les prestations précisées dans le descriptif de l'événement.
- Les paiements se font en ligne via des moyens sécurisés (carte bancaire HELLOASSO) ou par chèque.
- Les paiements se font par chèque à l'ordre du: **CDTE47 ASSO DEPART DE TOURISME EQUES CDTE47**

4. Conditions d'annulation et de remboursement

- **Annulation par le participant :**
 - En cas d'annulation **avant le 6 juin 2025 minuit**, un remboursement total sera effectué.
 - Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation après cette date.
 - Toute annulation doit être notifiée par écrit à **cdte47@gmail.com**.
- **Annulation par l'organisateur :**
En cas d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de notre volonté (conditions météorologiques extrêmes, cas de force majeure, etc.), les

participants seront remboursés intégralement, à l'exception des frais bancaires éventuels.

5. Responsabilités

- **De l'organisateur :**
L'organisateur met tout en œuvre pour garantir le bon déroulement de l'événement. Cependant, il décline toute responsabilité en cas de blessures, accidents ou dommages matériels survenant durant l'événement, sauf en cas de faute avérée de l'organisation.
Les participants doivent se conformer aux consignes de sécurité données par les organisateurs et les bénévoles.
- **Du participant :**
Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et, pour les cavaliers, une assurance spécifique pour la pratique de l'équitation.
Les chevaux doivent être en règle avec les obligations sanitaires en vigueur (vaccinations, identification) et couvert par une RCPE Responsabilité Civile Propriétaire d'Equidé.

6. Droit à l'image

En participant à l'événement, les participants acceptent que des photos ou vidéos puissent être prises et utilisées par l'organisateur à des fins promotionnelles, sauf opposition écrite préalable envoyée à **cdte47@gmail.com**.

7. Données personnelles

Les informations collectées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion de l'événement. Elles sont traitées conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD). Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et de suppression en contactant **cdte47@gmail.com**

8. Acceptation des conditions

En validant votre inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente.

9. Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège de l'organisateur.

Merci pour votre confiance, et rendez-vous les **14 et 15 juin 2025** pour un événement inoubliable !

L'équipe d'organisation du Rassemblement de Tourisme Équestre de Prayssas